

UNITE
PAYSAGERE

14

UP14 – Le bocage en tableaux du Saint-Lois*

Points méthodologiques

Conditions de collecte des représentations sociétales des paysages

- **Les Ateliers des Paysages**

L'approche sociologique s'est appuyée sur l'organisation de **19 ateliers**, répartis dans **12 lieux** différents, couvrant de façon homogène l'ensemble du département de la Manche. Un total de **160 participants** a été comptabilisé à partir des feuilles d'émargement complétées à chaque atelier. Il est possible d'estimer à près de **145 personnes** (élus, habitants, associations, professionnels), le nombre total de participants enregistrés à l'échelle départementale, sans double compte et en tenant compte des récurrences de participation constatées sur site.

- **Les Ateliers de l'unité paysagère**

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **3 ateliers** :

- **3 ateliers exploratoires** (A9, A10, A11) dont un atelier supplémentaire (A11), organisés à Saint-Lô et à Torgni-sur-Vire

pour la Communauté d'Agglomération de Saint-Lô, sous-divisée en deux secteurs S9 et S10¹ pour l'étude;

- **1 atelier mutualisé** (A17) à Torgni-sur-Vire, pour l'ensemble de la Communauté d'Agglomération de Saint-Lô.



Atelier des Paysages de la Manche (A17),
Salle du château de Torgni-sur-Vire, mairie © photo E&S

Un total de **23 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère. Les participations multiples ne peuvent être identifiées exactement. Le groupe a regroupé à la fois des élus (mairies, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des communautés de

¹ Secteurs identifiés pour l'étude (voir Note méthodologique)

* L'intitulé initial utilisé en Ateliers était « **Le bocage en tableaux du Bessin et du Saint-Lois** »

communes, des habitants et des représentants du Parc Naturel Régional des Marais et de la Chambre d'agriculture, du Syndicat de la Vire, de l'Ordre des architectes, du CREPAN², du CAUE³ de la Manche.

Organisation des Ateliers des Paysages pour l'unité paysagère réalisée par le cabinet Environnement & Société

Intercommunalités Calendrier des Ateliers des Paysages	Ateliers <u>exploratoires</u> A9 – 26/06/2019 A10 – 26/06/2019 A11 - 09/10/2019	Ateliers <u>mutualisés</u> A17 – 16/10/2019
CA Saint-Lô_ S9	3+9	11
CA Saint-Lô_ S10	0	
Nombre total de participants	23	

Qualification de l'unité paysagère

L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement

- **L'appropriation du nom**

L'intitulé initialement proposé de « Le bocage en tableaux du Bessin et du Saint-Lois » a été reconnu par les participants. Le seul commentaire a

² Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Normandie (association de protection de l'environnement)

³ Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement sont service public du Département de promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale

concerné la mention « du Bessin » qui fait référence au département voisin du Calvados. Il est suggéré d'enlever cette précision dans le cadre de l'Atlas de la Manche et effectivement de la conserver dans le cadre de l'Atlas de la Normandie.

- **L'exercice de photolangage iconographique**

Absence de fond iconographique

- **Les éléments structurants et ponctuels reconnus**

Dans les discours des participants entendus au cours des différents ateliers et du travail cartographique réalisé, cette unité paysagère a suscité un nombre de commentaires, assez limité.

- **La commune de Saint-Jean-Des-Baisants**, aujourd'hui intégrée à la commune nouvelle de Saint-Jean-d'Elle, a été notée comme une vue paysagère remarquable sur le bocage. Dès lors, la maille bocagère s'ouvre et se diffuse progressivement en damier, en suivant le gradient de pente qui rythme l'unité paysagère du sud vers le nord ;



Source : Site officiel de la commune nouvelle de Saint-Jean-d'Elle

- Le **Bois de Bretel** a été cité comme un massif forestier remarquable par la densité maintenue du bocage et la forte présence de chemins creux ;
- **L'affluent de la Vire, l'Elle**, est un élément structurant du paysage bordant toute la partie nord-est de l'unité paysagère. Son influence est illustrée par sa présence dans la toponymie locale des communes : Saint-Germain-d'Elle, Saint-Georges-d'Elle, Sainte-Marguerite-d'Elle, Saint-Clair-d'Elle, Moon-sur-Elle... dont une partie est bien dans les limites de l'unité paysagère ;
- Le **tracé de l'autoroute A84** a été présenté comme une opportunité inattendue d'ouverture paysagère sur le bocage, tout particulièrement au niveau du parc éolien qui borde l'axe routier.

Les limites de l'unité paysagère

Les limites proposées pour l'unité paysagère ont été reconnues par les participants, à l'exception de deux propositions qui seraient de :

- reporter le secteur de la vallée de L'Elle en UP12
- détacher le secteur de Cerisy, constitué de bocage et d'un massif forestier pour un rattachement à une unité paysagère du Calvados.

Les dynamiques de l'unité paysagère

Les dynamiques perçues lors des Ateliers

La question des dynamiques paysagères perçues sur le territoire amène des discussions sur un sujet essentiel pour les participants : la dégradation du bocage et la disparition des haies.

Contrairement à plusieurs autres unités paysagères, l'origine de disparition du bocage serait moins l'évolution des pratiques agricoles avec l'agrandissement des parcelles, que le développement des axes routiers et l'implantation des parcs éoliens. « *Ces aménagements ont vraiment dessiné un nouveau paysage !* ».

